

Archives nationales

Commission des Péages

H//2901 à H//3252

GLOSSAIRE

des droits de péage, bacs, moulins et autres

La Commission des péages avait fort à faire pour décrypter les anciennes pancartes et identifier clairement les droits dont elle devait prononcer le maintien ou la suppression. On a tenté ici de répertorier les différents droits rencontrés en indiquant dans la mesure du possible leur signification (telle qu'elle apparaît dans les dossiers plutôt qu'en conformité avec les dictionnaires) ou leur origine ainsi que leur localisation. Signalons que beaucoup de ces termes, très anciens, avaient, au XVIII^e siècle, perdu leur sens originel ; c'est particulièrement net dans le cas des péages où les variantes locales semblent souvent être devenues autant de synonymes du terme générique. Les droits perçus sur les foires et marchés, qui ne ressortissaient pas en principe à la Commission, apparaissent fréquemment dans nos dossiers, mêlés parfois à d'authentiques péages. La variété des droits perçus sur l'eau ou sur les bateaux témoigne de l'importance des transports par eau dans la France d'Ancien Régime. On notera aussi les nombreux droits portant sur les sels, signe de la place de cette denrée dans l'économie du temps.

Cette liste, qui n'est pas exhaustive, se veut juste indicative ; elle devrait donner au moins un aperçu de la richesse de la terminologie en matière de droits de péage et autres droits, comme de la complexité de la tâche de la Commission.

termes rencontrés	signification ou origine	localisation ¹
Acquit, grand-acquit, vieil-acquit	Acquit signifie droit de péage.	Charente-Maritime (Nuillé-d'Aunis), Eure (Pont-de-l'Arche), Yvelines (Mantes), Seine-Saint-Denis (Saint-Denis)
Ancrage des vaisseaux, grand ancrage	Péage imposé aux navires pour jeter l'ancre dans les ports, havres, rades.	Eure (Gisors), Loire-Atlantique (Nantes)
Apploitage	Droit à payer par les bateaux abordant aux « apploits » (lieu d'abordage).	Ardennes (Vireux-Molhain)
Attache des bateaux (droit d')	Voir : boucle (droit de).	
Aunage (droit d')	Droit payé pour le mesurage des étoffes avec une aune (perçu sur les foires et marchés).	Eure (Lyons-la-Forêt)
Avalage	Droit à payer sur les denrées et marchandises montant et avalant (descendant) sous le pont et chargeant et déchargeant au port.	Aisne (Soissons)
Bac (droit de)	Droit d'établir un bac.	toutes régions
Bacquin (droit de)	Indemnité due au meunier pour le chômage de ses moulins lors du passage de trains de bois aux écluses (de bacquin signifiant train de bois).	Puy-de-Dôme
Bailliage	Droits liés à un bailliage ou perçus par un bailli ; droits de péage.	Drôme (Châteauneuf-de-Rac), Deux-Sèvres (Thouars)

¹ Les lieux ne sont mentionnés précisément que dans le cas d'une occurrence unique dans le département concerné. Les noms de rivières ou voies d'eau sont en italique.

Barouillage	« Droit sur les étrangers, voitures ou bestiaux passant au bac sur la Garonne et sur les bateaux chargés ou non passant devant la ville d’Agen » [H//3031/1, dossier 760].	Lot-et-Garonne (Agen)
Barrage, barre (droit de)	Péage ainsi nommé en raison de la barre qui traversait le chemin ; ce droit pouvait être perçu aux portes des villes, sur l’eau...	Cher (Vierzon), Eure-et-Loir (Janville), Indre-et-Loire (Tours), Loir-et-Cher (Vendôme), Loiret (Orléans), Oise (comté de Chaumont-en-Vexin), Puy-de-Dôme (Maringues), Pyrénées-Orientales, Seine-et-Marne, Deux-Sèvres (Niort), Yonne (seigneurie de Migennes), Val-de-Marne (Charenton)
Bassine (droit de)	Droit perçu sur différentes sortes de denrées.	Aveyron (Espalion)
Bienvenue (droit de)	Droit payé par les bateaux la première fois qu’ils arrivent à un endroit.	Côtes-d’Armor (seigneurie de Plancoët)
Billette	Péage ainsi nommé d’après l’enseigne de bois qui le signalait (de bille signifiant pièce de bois).	Eure-et-Loir (La Ferté-Villeneuve), Indre-et-Loire, Mayenne, Sarthe, Deux-Sèvres
Boisselage	Droit payé pour le mesurage de matières sèches (blé etc.), d’après le boisseau, mesure de capacité (variable selon les régions)	Saône-et-Loire (seigneurie d’Artaix)
Boîte (droit de)	Sur la Loire, droit levé pour l’entretien du chenal de la rivière ; à Sens, les coutumes et rentes de la ville sont communément appelées « boîtes ».	Loire-Atlantique (Nantes), Loiret (<i>Loire</i>), Yvelines (Mantes), Yonne (les boîtes de Sens)
Bottage	Droit triplé par rapport au droit ordinaire prélevé par l’abbé de Saint-Denis sur les bateaux montant ou descendant la Seine de la veille de Saint-Denis jusqu’à la Saint-André, soit du 9 octobre au 30 novembre (viendrait des bottes accordées par le roi aux religieux veillant le Saint-Sacrement pour les garantir du froid).	sur la <i>Seine</i>
Boucle et attache des bateaux	De la boucle, gros anneau de fer sur lequel on attache un câble pour fixer un navire.	Dordogne (Bergerac)
Braye (droit de)	De braye (ou brai) signifiant ruisseau, marais, endroit boueux.	Loir-et-Cher (Selles)
Bûchage et pelote	Sur le bois.	Deux-Sèvres (Thouars)
Cartelage	Droit levé sur les grains vendus dans les foires et marchés.	Ain (Pérouges), Lozère (Châteauneuf-de-Randon)

Chablage (droit de)	Droit payé pour l'opération consistant à attacher les bateaux à un câble afin d'éviter qu'ils ne heurtent un obstacle dans le voisinage des ponts et passages difficiles.	Yonne (Villeneuve-le-Roi)
Chaîne	De la chaîne fermant rivières et ports.	Yvelines (Mantes), Somme (Picquigny)
Chamage ou charnage	« Sur les radeaux passant la Durance » [H//3037/1, dossier 810].	Hautes-Alpes (Valserres)
Chausséage (ou chaussée, chaussage, chaussiage...)	Droit de passage sur une chaussée, destiné, en principe, à son entretien.	Aisne, Ardennes, Marne (Reims), Nord, Oise, Pas-de-Calais, Somme, Belgique
Cize ou size (droit de)	Droit sur les voitures, bestiaux, denrées ou marchandises entrant dans la ville ou en sortant.	Landes
Clerc d'eau (droit de)	Pour rémunérer le clerc d'eau, officier tenant registre des droits dus au roi pour les marchandises passant sur les rivières et veillant à ce que les fermiers, régisseurs et engagistes de ces droits ne perçoivent pas plus que leur dû.	Yvelines (Mantes, Meulan)
Cloison (droit de)	Droit payé par les marchands fréquentant la Loire.	Anjou
Collier	De la corde servant à amarrer les navires ?	Loiret (Gien), sur les ponts
Comport	Pontonage (voir ce mot).	vicomté de Comborn (Corrèze)
Coup (droit de)	Droit sur les grains.	Aude (Castelnaudary)
Couponnage	Droit levé sur les grains dans les foires et marchés.	Rhône (Lyon)
Courbe de chevaux montant bateaux (droit de)	De la courbe, désignant les deux chevaux que l'on accouple pour remonter les bateaux sur les rivières.	Seine-Maritime (Rouen), Yvelines (Poissy)
Cours des eaux (droit du)	Signifie droit de pêche ou pêcherie.	Nord (Loos)
Courtage (droit de)	Droit levé sur les denrées et marchandises achetées par des étrangers.	Gard (Saint-Gilles)

Coutume, grande coutume, petite coutume	Droit établi par la coutume ; droit de péage.	Aube (<i>canal de Nogent-sur-Seine</i>), Calvados, Charente (Jarnac), Charente-Maritime, Côtes-d'Armor, Drôme (Nyons), Finistère (Quimperlé), Ille-et-Vilaine, Loire-Atlantique (Beslé), Mayenne, Morbihan (Hennebont), Sarthe (« coutume ou prévôté »), Deux-Sèvres (Niort), Vendée
Coutume de l'eau	Droit perçu sur les marchandises passant sur l'eau.	Charente-Maritime (Saintes)
Crèche	Pêcherie.	Maine-et-Loire (La Béraudière)
Cruchon	Droit perçu sur les foires et marchés.	Eure (Les Andelys)
Devoirs	Impositions perçues sur des denrées, en Bretagne notamment.	Côtes-d'Armor (duché de Penthièvre)
Écluse (droit d')	Droit de détenir une écluse (ouvrage fait sur une rivière ou un canal pour retenir et lâcher l'eau) ou droit à payer au passage de l'écluse.	Loire-Atlantique (Vertou), Deux-Sèvres (seigneurie d'Arçay), Vienne (seigneurie de La Maisonneuve), Haute-Vienne (<i>Vienne, Taurion et Maulde</i>)
Entrée	Impôt levé sur les marchandises provenant d'un autre État ou des provinces réputées étrangères.	Côtes-d'Armor (duché de Penthièvre)
Épaves	Meubles non revendiqués et revenant de ce fait au seigneur haut-justicier.	Ardennes (Vireux-Wallerand dans la Meuse), Saône-et-Loire (Chavances)
Escaves	Voir : vetes et escaves.	
Étalage (droit d')	Droit perçu par les seigneurs sur les marchands qui, aux jours de foires et marchés, étalaient des marchandises à la devanture des échoppes.	Eure (Gisors), Gers (L'Isle-Jourdain)
Étalonnage (droit d')	Droit à payer pour l'étalonnage des poids et mesures (perçu sur les foires et marchés).	Eure
Fief de coupe (droit de)	« 64 ^e partie de tous les grains, farines, légumes et châtaignes qui sont portés à Montpellier, canal et fief » [H//2987/2, dossier 873 TNR].	Hérault (Montpellier)
Foires et marchés (droits perçus sur les)	Voir : aunage, cartelage, couponnage, cruchon, étalage, étalonnage, hallage, jaugeage, languéage, leude, leyde, minage, perçage, pesage, poids-le-roi, ravage, sexterage, stellage, tonlieu, voisage.	

Forage	Droit seigneurial perçu tantôt sur les vins venant du dehors, tantôt sur les sujets vendant du vin en gros ou en détail dans la seigneurie.	Oise (Lévignen)
Fouée (droit de)	Sur les bois, fagots et charbons (de la « fouée », fagot pouvant être chargé par un homme).	Aisne (Soissons)
Gabelle	La gabelle est un impôt perçu sur les denrées en général et plus spécialement sur le sel.	Drôme (grandes gabelles de Romans), Jura (dans la seigneurie de Montmorot sur les bestiaux)
Garenne à eau, garenne à poisson	Domaine de pêche réservée.	Maine-et-Loire
Gord	Pêcherie construite avec des pieux fichés dans une rivière pour y étendre des filets.	Val-d'Oise (seigneurie de Vauréal)
Gouvernail (droit de)	Sur les bateaux passant sous le pont.	Yvelines (Poissy)
Guidonnage (droit de)	« péage, guidonnage ou leude » (H//3141/2, dossier 896).	Gers (seigneurie de Préneron)
Halage	Action de haler un bateau.	Somme (Picquigny)
Hallage halle	Droit que le seigneur prélève sur les grains, denrées et autres marchandises vendues sur les foires et marchés.	Eure, Seine-et-Marne (Nangis)
Hanse	Droits à payer sur des marchandises sur la Seine.	Eure (Vernon)
Haut-conduit, haut-passage	Anciens droits sur les denrées entrant dans le royaume ou en sortant ; sens de péage en général.	Ardennes (duché de Carignan), Meurthe-et-Moselle (Toul), Meuse (Bras-sur-Meuse), Moselle
Havage	Droit de prélever une poignée de grains de ou fruits sur chaque sac en vente au marché.	Eure-et-Loir (Chartres), Orne (Mortagne)
Huttage (droit de)	Sorte de droit d'emmagasinement ou de hangar.	Ardennes (Vireux-Molhain)
Île (droit d')	Possession d'une île.	Maine-et-Loire (seigneurie de Chauvon)
Jaugeage (droit de), jauge (droit de)	Droit à payer pour le jaugeage des vaisseaux (perçu sur les foires et marchés).	Eure
Languéage	Droit à payer pour la vérification des langues des porcs (perçu sur les foires et marchés).	Indre (seigneurie de Levroux)
Layage	Voir : quaylage.	

Leude	Droit perçu sur les grains, bestiaux, marchandises vendus sur les foires et marchés ; péage en général [viendrait du bas latin <i>levita</i> , levée, d'après Littré].	Ardèche (Villeneuve-de-Berg), Ariège, Aude (par terre ou par eau), Aveyron, Gard, Haute-Garonne, Gers, Gironde, Hérault, Lot-et-Garonne (Agen), Hautes-Pyrénées (Tarbes), Pyrénées-Orientales, Tarn, Tarn-et-Garonne
Leude de mer [et mestrat de port, voir plus bas]	Ne serait pas un péage mais plutôt un droit exigé sur les navires passant au large même sans s'arrêter.	Pyrénées-Orientales (Collioure)
Leude-mage	Leude particulière (appartient au roi ?)	Aude, Hérault (Béziers), Pyrénées-Orientales
levage	Droit appartenant à certains seigneurs hauts-justiciers sur les marchandises et denrées vendues et transportées hors de leur seigneurie après y avoir séjourné huit jours.	Maine-et-Loire (seigneurie d'Auverse)
Levées	Droits perçus les jours de foires et marchés.	Morbihan (Hennebont)
Leyde, grande leyde, petite leyde	Même origine et même sens que « leude » (voir ce mot), perçu sur les sels à Moulins, sur les bestiaux et denrées à Grenoble, etc.	Allier, Alpes-de-Haute-Provence, Ardèche (Largentière), Aude (Puivert), Bouches-du-Rhône, Cantal, Creuse (Vallières), Drôme (Nyons), Isère, Loire (Feurs), Lozère (Châteauneuf-de-Randon), Puy-de-Dôme (Riom), Rhône (Lyon), Saône-et-Loire, Var, Vaucluse
Méage	Droit d'entrée dans une ville (du latin « meare », aller d'un point dans un autre).	Bretagne, Maine-et-Loire (à Ingrandes sur les combustibles)
Mestrat de port	Du maître des ports, officier établi pour la levée des traites et des impositions foraines.	Pyrénées-Orientales (Collioure)
Mesurage (droit de)	Droit perçu pour le mesurage des blés achetés sur le marché.	Eure (Gisors), Seine-et-Marne (Nangis)
Minage	Droit perçu pour le mesurage des grains (son nom provient du vaisseau à mesurer le grain appelé mine) ; perçu sur le sel à La Charité-sur-Loire.	Cher (port de La Roche-Mornay sur l' <i>Allier</i>), Creuse (La Souterraine), Eure (Lyons-la-Forêt), Eure-et-Loir (Chartres), Nièvre (La Charité-sur-Loire), Seine-et-Marne (Nangis), Deux-Sèvres (Saint-Jouin-de-Marnes)
Moulin (droit de)	Droit de tenir moulin.	toutes régions

Mutage	En principe droit sur le vin ; ici, sens plus général de péage.	Meurthe-et-Moselle (Port-sur-Seille)
Nage (droit de)	De nager signifiant voguer, ramer, faire avancer un bateau ?	Yvelines (Mantes)
Nasse (droit de)	De la nasse, instrument d'osier servant à prendre du poisson.	Landes (Saubusse)
Octrois	Droits levés dans les villes sur certaines denrées entrant dans leur enceinte.	Loire-Atlantique (Nantes), Loiret (Gien sur la Loire), Nord
Onzaines	Grandes et petites – sur les marchandises passant sur la Loire.	Loire-Atlantique (Nantes)
Passage	Peut signifier droit de bac.	sur des voies d'eau dans le Finistère
Patte	Foire (droit perçu pendant les foires ?).	Ain, Rhône
Pavage, pavé ou pontage	Droit de chaussée perçu en principe pour l'entretien du pavé de la route.	Eure-et-Loir (Dreux), Indre-et-Loire (Tours), Nord
Péage	Droit de passage (du bas-latin « pedaticum » venant lui-même de « pes » le pied).	terme générique (haut-péage dans la seigneurie de Montmorot, Jura)
Pêche (droit de), pêcherie	Propriété de la pêche à tel endroit avec possibilité d'établir des filets, nasses, gords etc.	tout le royaume
Perçage	Porte sur les vins et autres breuvages (droit perçu les jours de foire).	Orne (Mortagne)
Pertuis	Passage pour les bateaux ou trains de bois sur les rivières et droits de péage associés.	Aisne (Nogent-l'Artaud), Drôme (Donzère), Eure (droit du maître du pertuis de Combarbe), Marne, Yonne
Pesage	Droit perçu sur les foires et marchés.	Indre (seigneurie de Levroux)
Pied fourché (droit de)	Sur les bêtes à pied fourché ; parfois également sur les charrettes et chariots (Moret-sur-Loing).	Seine-et-Marne (Moret-sur-Loing), Yvelines
Plaçage (ou passage), place	Droit perçu pour la distribution des places sur les foires et marchés.	Aude (Chalabre), Eure (Lyons-la-Forêt), Indre (seigneurie de Levroux), Seine-Maritime (Rouen), Haute-Vienne (Magnac-Laval)
Poids-le-roi	Droit levé par le roi sur toutes les marchandises vendues au poids quand elles entraient dans les ports ou les villes (la pesée était faite au poids-le-roi).	Eure (Gisors), Gard (Villeneuve-lès-Avignon)
Pontage	Sur les marchandises montant et descendant la Seine et passant sous le pont.	Seine-Maritime (Rouen)
Pontine	Sur le sel passant sous le pont.	Essonne (Corbeil)

Pontonage (ou pontonnage), pontenage, pontage	Droit perçu sur les personnes, voitures ou marchandises traversant une rivière sur un pont (ou un bac) ou passant un pont-levis (fréquent surtout en Alsace dans ce dernier cas).	toutes régions
Port (droit de)	Droit sur les marchandises arrivant au port.	Val-d'Oise (Persan et Vauréal, sur l'Oise)
Portage (droit de)	droit perçu aux portes d'une ville.	Marne (Reims)
Poudrage	Droit perçu pour le passage des animaux et des véhicules.	Calvados (Landelles)
Prévôté (droit de)	Droit appartenant aux seigneurs hauts-justiciers châtelains et barons et consistant à pouvoir établir dans leurs justices un prévôt fermier pour recevoir péage, coutume, acquits et autres ; les droits eux-même perçus à ce titre.	Normandie, pays de Loire, Poitou
Pulvérage	Droit de passage payé par les troupeaux passant sur les terres « gastes », c'est-à-dire en dehors des chemins, dû à cause de la poussière soulevée et des dommages subis (« pulveraticum a pulvere »).	Provence surtout, Dauphiné (Drôme, Isère), Languedoc, Lozère
Quarentin	Droit sur les sels et le poisson salé passant sur la Garonne au-dessus des piliers [ou d'un pilier] étant au bord de la rivière devant la ville d'Agen.	Lot-et-Garonne (Agen)
Quaylage (ou quaiage ou quayage)	Droit levé sur les marchandises qu'on décharge sur les quais.	Côtes-d'Armor (seigneurie de Plancoët), Somme (canal de <i>Moreuil</i>)
Quillage	Droit payé par les vaisseaux marchands entrant pour la première fois dans le royaume.	Côtes-d'Armor (Pontrieux)
Raslette	Péage par eau.	Fontenay-le-Comte, Le Gué-de-Velluire (Vendée)
Ravage	Droit perçu les jours de foires et marchés.	Deux-Sèvres (seigneurie de Cerizay)
Rivage ou péage par eau	Droit sur les marchandises abordant au rivage de la ville ou en partant.	Pas-de-Calais (Courrières)
Riverage	Droit sur les attelages tirant les bateaux et réservé à l'entretien des chemins de halage.	Alpes-de-Haute-Provence (Poët)
Robinage	Péage par eau, de robine signifiant canal de médiocre largeur.	Aude (Narbonne), Gard (Le Cailar)

Rouage	En principe droit perçu sur chaque pièce de vin vendue en gros pour avoir la permission de la transporter ailleurs (perçu avant que la roue tourne) ; semble plutôt signifier ici péage en général.	Aisne, Aube, Côte-d'Or (Beaune), Essonne (Milly-en-Gâtinais), Eure-et-Loir (Maintenon), Jura (seigneurie de Montmorot), Marne, Haute-Marne, Meurthe-et-Moselle (Port-sur-Seille), Nord, Oise, Haute-Saône, Saône-et-Loire, Seine-et-Marne, Val-d'Oise (seigneurie de Vauréal)
Salage	Droit de prélever une certaine quantité de sel sur chaque bateau chargé qui arrivait ou passait sous les ponts.	Cher (port de La Roche-Mornay), Loiret
Salin (droit de)	Sur les sels.	Creuse (seigneurie de Cherdon)
Saye (et garenne à poisson) [droit de]	De saye signifiant filet de pêche ?	Maine-et-Loire
Seizin	Sur le bois transporté sur les étangs salés ?	Hérault (comté de Mauguio)
Sexterage (ou cesterage)	Droit dû par chaque setier de blé vendu sous les halles, aux foires et marchés de la seigneurie.	Gers (L'Isle-Jourdain)
Size	Voir : cize (droit de).	
Stellage	Droit perçu sur les grains vendus sous les halles aux foires et marchés.	Ardennes (duché de Carignan), Haute-Marne (Chaumont)
Tirage	Droit payé pour les chevaux tirant les bateaux ?	Charente (Pas-du-Sault-de-l'Étang, sur la <i>Charente</i>)
Tonlieu	En principe droit dû par les vendeurs ou acheteurs sur ce qu'ils vendaient ou achetaient les jours de foires et marchés ; péage en général.	Aisne, Ardennes, Moselle (Thionville), Nord
Traite foraine ou domaniale	Droit perçu sur les marchandises entrant ou sortant du royaume ou des provinces réputées étrangères.	Nantes, Maine-et-Loire (Anjou), Tarn-et-Garonne (Villebrumier)
Travers	Droit perçu sur les marchandises traversant la seigneurie.	Oise, Pas-de-Calais (sur des ponts), Bas-Rhin (Wissembourg), Seine-et-Marne, Yvelines, Somme
Trépas	Signifie droit de passage, employé notamment dans l'expression « trépas de Loire » qui était perçu sur les marchandises montant et descendant une portion de la Loire.	Côtes-d'Armor (Jugon-les-Lacs), Loire-Atlantique (trépas de <i>Loire</i> à Nantes), Morbihan (Hennebont), Vendée (Fontenay-le-Comte)
Treu	Même sens que trépas (voir ce mot).	Vendée (Fontenay-le-Comte)
Vautrage	Droit de parcours ou pâturage avant la fauchaison ?	Val-d'Oise (seigneurie de Vauréal)

Vetes et escaves	Droits de pêche (l'escave est un filet employé dans le sud de la France).	sur la <i>Dordogne</i>
Vicomté	À l'origine droits perçus au titre d'une vicomté ou par un vicomte ? Terme générique englobant toutes sortes de droits.	Aisne (Soissons), Ardennes (Sault-Saint-Remy)
Vinage	En principe droit perçu en nature ou en argent sur les vins récoltés dans la seigneurie ; ici, plutôt péage en général.	Aisne, Ardennes, Nord, Pas-de-Calais, Somme, Belgique
Vingtain	Droit perçu sur le Rhône.	Isère (Villeneuve-la-Balme), Rhône (Jonage)
Voilage	Droit perçu sur les bateaux entrant et chargeant dans la rivière.	Loir-et-Cher (à Candé-sur-Beuvron sur le <i>Beuvron</i>)
Voisage	Droit perçu sur les foires et marchés.	Indre (seigneurie de Levroux)
Voiture (droit de)	Droit de bac.	Eure, Val-d'Oise, Yvelines
Weggeld (ou weggelt)	Pontonage (voir ce mot).	Alsace
Zoll	Péage.	Alsace (Sélestat)